

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2011**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 20 h 00.

**PRESENTS :**

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Rochdi BOUHELAL, Bernard BOEGLIN, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

Néant

**ABSENTS NON-EXCUSES :**

Néant

**ONT DONNE PROCURATION :**

M. Daniel ALLEMANN qui a donné procuration à Mme Eve GOETSCHY  
Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN  
M. José MEYER a donné procuration à Mme Véronique HERTER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mlle Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011**
2. **AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Schéma départemental de coopération intercommunale
  - 2.2 Remboursement de frais de déplacements
  - 2.3 Communication de la liste électorale
3. **URBANISME**
  - 3.1 Numérotation de propriétés
4. **SALLE POLYVALENTE – FETES**
  - 4.1 Location gratuite de la salle polyvalente
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
6. **DIVERS**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2011 et le signe séance tenante.**

## **2. AFFAIRES GENERALES**

### **2.1 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise les 3 objectifs suivants :

- achever la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre,
- rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants,
- simplifier l'organisation de l'intercommunalité par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

En vue d'atteindre ce triple objectif, un schéma départemental de coopération intercommunale, qui sera arrêté au plus tard le 31 décembre 2011, doit recenser les propositions qui auront vocation à être mises en œuvre dans les 6 années de validité du schéma.

Sur la base d'un état des lieux de l'intercommunalité dans le Haut-Rhin, partagé dans le cadre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le Préfet, après en avoir informé les élus, a engagé avec eux une large concertation sur les évolutions de l'intercommunalité dans le Département du Haut-Rhin et cela dans le respect des objectifs définis par la loi.

Cette démarche a abouti à la présentation d'un projet de Schéma Départemental avec des propositions d'évolution qui a été reçu en Mairie de BUSCHWILLER le 11 mai 2011.

La Commune de BUSCHWILLER est concernée par la proposition 18-2 portant sur la fusion de 6 Syndicats Intercommunaux compris dans le périmètre de la Communauté de Communes Porte du Sundgau (à l'exception de BUSCHWILLER), soit 2 syndicats d'assainissement, 3 syndicats d'eau potable ainsi que le SIVOM des eaux de Hagenthal, compétent en eau et assainissement.

Il appartient au Conseil Municipal de BUSCHWILLER d'émettre un avis sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal,**

- **après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,**
- **vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales,**
- **vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu en Mairie de BUSCHWILLER le 11 mai 2011,**
- **vu la proposition 18-2 de ce projet,**
- **considérant**
  - **que cette proposition porte sur la fusion de 6 Syndicats Intercommunaux regroupant des communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau à l'exception de la Commune de BUSCHWILLER qui est commune membre de la Communauté de Communes des 3 Frontières,**
  - **que le projet de fusion concerne des Syndicats ayant compétence limitée au domaine de l'eau (3 SI), au domaine de l'assainissement (2 SI), ou compétence étendue à ces 2 domaines (1 SI),**
  - **que la disparité actuelle des prix de l'eau dans ces différents Syndicats se traduirait en cas de fusion par des transferts de charges entre redevables des différentes communes membres des 6 Syndicats,**
  - **que le projet de fusion n'est donc pas pertinent sur les plans administratif, technique et financier,**

**émet un avis défavorable sur la proposition 18-2 du projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale.**

## **2.2 REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS**

Mme le Maire indique que Mlle Isabelle KLEIN, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, a suivi une formation de 5 jours sur le thème des finances publiques à COLMAR, les 4 et 25 mai, 8, 21 et 29 juin 2011.

Elle propose de l'indemniser de ces frais de déplacement, conformément aux dispositions du décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et modalités de règlement des frais de déplacement des personnels des collectivités locales.

Ces frais de déplacement s'élèvent à 86 € voyage en train SAINT-LOUIS / COLMAR aller/retour selon les billets et attestation de la SNCF.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le remboursement des frais de déplacements de Mlle Isabelle KLEIN s'élevant à 86 € voyage en train SAINT-LOUIS / COLMAR aller/retour selon les billets et attestation de la SNCF.**

## **2.3 COMMUNICATION DE LA LISTE ELECTORALE**

Mme le Maire rappelle qu'en vertu du Code Electoral chaque citoyen peut demander une copie de la liste électorale.

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil Municipal a instauré un tarif de 15 € pour une copie de la liste électorale sur support papier ou informatique (CD).

Toutefois cette délibération ne tenait pas compte de la possibilité de transférer le fichier de la liste électorale par courriel.

La municipalité propose de maintenir le tarif de 15 € pour l'obtention d'une copie de la liste électorale sur support papier ou informatique (CD) et de voter la gratuité pour le transfert par courriel du fichier.

Mme le Maire précise que ces tarifs ont été proposés en tenant compte du prix unitaire d'une photocopie, du nombre de pages à photocopier et du temps de travail du secrétariat.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs susvisés pour la délivrance d'une copie de la liste électorale.**

## **3. URBANISME**

### **3.1 NUMEROTATION DE PROPRIETES**

M. R.OBERMEYER indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés désignées ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures.

Propriétaire : M. et Mme Marcel SCHOENLE, M. Christophe SCHOENLE, Mlle Céline SCHOENLE  
N° attribué : N° 12A, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
Propriété : Cadastree en section 1, parcelle 290/80 de la rue des Fleurs – 328 m<sup>2</sup>

Propriétaire : M. et Mme Marcel SCHOENLE, M. Christophe SCHOENLE, Mlle Céline SCHOENLE  
N° attribué : N° 12B, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
Propriété : Cadastree en section 1, parcelle 289/80 de la rue des Fleurs – 291 m<sup>2</sup>

Propriétaire : M. et Mme Marcel SCHOENLE, M. Christophe SCHOENLE  
N° attribué : N° 14B, rue des Fleurs - 68220 BUSCHWILLER  
Propriété : Cadastree en section 1, parcelle 256 de la rue des Fleurs – 588 m<sup>2</sup>

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les numéros de propriétés susvisés.**

## **4. SALLE POLYVALENTE**

### **4.1 LOCATION GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mme V.HERTER informe les conseillers que l'Association Jeunesse et Avenir de HEGENHEIM souhaiterait organiser sa kermesse de fin de centre aéré dans la salle polyvalente de BUSCHWILLER le 29 juillet 2011.

De nombreux enfants de BUSCHWILLER sont inscrits au centre aéré de HEGENHEIM aussi la municipalité propose de lui accorder la gratuité de la location de la salle polyvalente.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente à l'Association Jeunesse et Avenir de HEGENHEIM pour l'organisation de la kermesse de fin de centre aéré le 29 juillet 2011.**

## **5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **5.1 COMMISSION URBANISME**

- **Déclarations préalables accordées**

Références : DP 068061 11 D 0020  
 Demandeur : Mme GOETSCHY Eve  
 Objet : Remplacement d'un escalier  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 97, d'une superficie de 1360 m<sup>2</sup>, 13 rue de Hésingue

Références : DP 068061 11 D 0021  
 Demandeur : M. Martin WEBER  
 Objet : Ravalement de façade  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle 210, d'une superficie de 893 m<sup>2</sup>, 11 rue Belle Vue

- **Permis de construire refusé**

Références : PC 06806106M0002-5  
 Demandeur : SCI ALINE  
 Objet : Modifications de façade  
 Localisation du terrain : Cadastré en section 4, parcelles n° 146-147-148-145-150-152-157-156-153-154-155-158 au 47 rue de Wentzwiller  
 Superficie : 4043 m<sup>2</sup>  
 Motif du refus : Le projet consiste à modifier des façades de bâtiments d'habitations existants et sur des maisons à édifier et présentent des modifications importantes et un changement de volume des bâtiments initialement autorisés. Le mauvais formulaire CERFA a été utilisé.

- **Droit de Préemption**

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG  
 Pour le compte de : Epoux Eric DISS  
 Au profit de : M. HOLZER / Mme BALLINGER  
 Localisation du terrain : Cadastré section 1, parcelles 212/3 – 219/3 – 231/3 au lieu dit « VILLAGE», d'une superficie de 707 m<sup>2</sup>.  
 Prix de cette vente amiable: 260.000 € dont 13.000 € de mobilier et 8.000 € d'honoraires d'agence.

### **5.2 COMMISSION SECURITE**

M. S.PETER indique aux conseillers que la commission s'est réunie le 5 juillet dernier. De nombreux points ont été traités dont :

- Le contrôle de l'aire de jeux de la cour de l'école a été réalisé. Il a été constaté que la coccinelle devra être changée et l'abeille devra être révisée. Un devis a également été demandé pour la réparation de la surface amortissante.

- Suite à l'installation des économiseurs d'énergie, les lampadaires rue de Hésingue étaient défectueux. Il s'agit d'un problème d'obsolescence et d'usures des ampoules. Pour l'instant la baisse de tension a été programmée à - 20 % au lieu de - 35 % pour trouver une solution intermédiaire.
- Un nouvel arceau a été commandé pour réguler l'accès à l'arrière de la salle polyvalente.
- De nombreux travaux d'entretiens sont prévus à la maison communale notamment le traitement de la charpente
- La façade sud de la maison communale s'est détériorée rapidement. Il est urgent d'entreprendre des travaux, la poutre porteuse du bas de la maison s'est affaissée et de nombreuses poutres sont pourries. Une entreprise spécialisée va effectuer prochainement un sondage des poutres en vue de l'établissement d'un diagnostic exact.
- La menuiserie MEYER installera prochainement des nouvelles portes coulissantes au bar et dans la demi-lune de la salle polyvalente. Ces travaux sont nécessaires pour l'accueil périscolaire. Des caches poubelles seront également installés par les agents communaux.
- La signature de l'achat du hangar de M. Michel PETER se fera fin juillet.

M. R.OBERMEYER indique également que le dossier de l'étude de sécurité suit son cours.

## **6. DIVERS**

- Mme V.HERTER remercie les conseillers et toutes les personnes ayant apporté leur aide et leur soutien pour le petit déjeuner citoyen. Mme le Maire remercie Mme V.HERTER pour son organisation et son efficacité, ainsi que tous ceux lui ayant prêté main forte.
- Mme le Maire fait savoir que M. J.MEYER a démissionné de son poste d'adjoint au Maire au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour des raisons personnelles. Elle en a informé M. le Préfet du Haut-Rhin.
- Mme le Maire fait savoir qu'elle s'occupe actuellement des impayés de baux ruraux.
- Mme le Maire informe les conseillers des dates à retenir dans le cadre du dossier « PLU » :
  - 1<sup>ère</sup> réunion publique : le mardi 30 août.2011 à 19 h 00 à la salle polyvalente.
  - Réunion du Conseil municipal pour débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) le 26 septembre 2011 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.
  - 2<sup>ème</sup> réunion publique : le vendredi 21 octobre 2011 à 19 h 00 à la salle polyvalente.
- Mme le Maire fait savoir que les travaux d'amélioration énergétique suivent leurs cours.
- La délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire sera signée le 27 juillet prochain à 17 h 00 à la Mairie de HEGENHEIM. Mme le Maire indique également que la convention pour l'utilisation des locaux du périscolaire le soir, locaux appartenant à la Commune de HEGENHEIM, sera signée ce même jour. Ce tarif est d'environ de 120 € par enfant et par an à charge de la Commune de BUSCHWILLER. Ceci en plus du forfait payé à l'Association Jeunesse et Avenir.
- La collecte des ordures ménagères non-compostables du jeudi 14 juillet est avancée au mercredi 13 juillet 2011, les habitants sont invités à sortir leur bac beige dès 5 h 00 du matin.
- Depuis juillet 2011, la C.C.3.F. lance une nouvelle campagne de distribution des badges d'accès aux déchetteries intercommunales. Pour obtenir un nouveau badge les usagers sont priés de se munir de la carte grise de leur véhicule ainsi que d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. L'ancien badge devra être remis à la déchetterie.
- Mme le Maire souhaite de bonnes vacances d'été à l'ensemble de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 40.

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2011</b>
---

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011**
2. **AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Schéma départementale de coopération intercommunale
  - 2.2 Remboursement de frais de déplacements
  - 2.3 Communication de la liste électorale
3. **URBANISME**
  - 3.1 Numérotation de propriétés
4. **SALLE POLYVALENTE – FETES**
  - 4.1 Location gratuite de la salle polyvalente
5. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
6. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MEYER JOSE	2 <sup>ème</sup> Adjoint		HERTER Véronique
PETER SEBASTIEN	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
HERTER VERONIQUE	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
GOETSCHY EVE	VP du C.C.A.S.		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		GOETSCHY Eve
ARDENTI PIERRETTE	CM		BOEGLIN Bernard
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		